



CIAS MINISTRE DU 26 JANVIER 2017-01-31

FOCUS SUR L'ASPECT BUDGETAIRE ET LES PROPOSITIONS CIBLEES DES OS POUR LESQUELLES ELLES ATTENDENT UN RETOUR POSITIF ET DES DECISIONS CONCRÈTES ET RAPIDES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Intervention d'Alain VIBERT-GUIGUE co-anim CP budget (FSU) pour l'ensemble des OS

- **le logement** : il faut reprendre la réservation de logements, en commençant par l'IDF. Le besoin est particulièrement criant sur cette région, qui n'est pas comme les autres : ni en nombre d'agents et de primo-affectés, ni pour la tension sur le logement social et le marché du logement. Le programme lié à l'ERAFP, qui doit beaucoup à la ténacité des organisations syndicales est un plus, mais ne saurait suffire. Il faut reprendre dès que possible des réservations de logement en IDF en s'appuyant sur les outils et les atouts dont elle dispose : DRIL, logiciel, conventions existantes, possibilité de mise en œuvre rapide. Dans l'attente du chiffrage et du financement d'un plan de relance des réservations, les marges budgétaires possibles en toute fin d'exercice devraient être affectées au logement en IDF et ne pas être perdues.

- **les crèches** : avec 2 854 berceaux réservés à ce jour, il en manque encore 1 150 pour arriver à l'objectif fixé de 4000 : à 9000€ (prix moyen général du parc actuel) c'est 10,35M€ à investir dans cette action, moins si les travaux du GT crèches ouverts cette semaine amènent à une baisse des coûts.

Il faut poursuivre l'augmentation du parc : une 1^{ère} étape immédiate de 600 berceaux à 5,4M€ est réalisable à budget constant, car c'est la sous-consommation régulière depuis 2011. Rappelons que celle-ci elle a été ramenée rapidement grâce aux efforts de tous et à l'implication des OS de + de 10M en 2009 aux alentours de 5M, puis qu'elle s'est installée ensuite entre 5,2M et 5,8M selon les années, de manière chronique.

Cette situation n'est pas due à une sur-dotation de l'ASI, au contraire, c'est la conséquence des diverses mesures limitatives prises avec cet effet au fil du temps : arrêt des réservations de logement, limitation du nombre berceaux, et enfin la suppression de la 3^{ème} tranche du CESU pour financer l'amputation de l'action sociale de 10M en début de quinquennat, puis le coup de rabot de 2M. Cette restriction du CESU n'a pas terminé ses effets dévastateurs, non seulement pour les collègues et pour l'égalité femme-homme, mais aussi pour la stabilité du programme où elle conforte la sous consommation : de 55M dans les années 2010, nous plafonnons désormais à 35-37 en dépenses CESU, sans pouvoir compenser à la hauteur avec des dépenses pour la famille en réservations nouvelles.

Si nous n'avions pas eu la hausse importante de l'AIP (que la fonction publique avait voulu aussi supprimer en 2013) nous serions probablement remontés à 10M de sous-consommation. Il n'est plus possible de passer la quasi-totalité de l'année avec des prévisions de dépenses au-delà du disponible et de se retrouver en janvier au final avec 5M rendus.

La première mesure à prendre pour sortir de ce cercle vicieux est de valider immédiatement la réservation de 600 berceaux supplémentaires et de planifier l'augmentation complémentaire du parc dans l'objectif des 4000 places dans le cadre du GT crèches mis en place.

- **PIM restauration** : il faut prendre en compte l'effet PPCR: il est indispensable de maintenir à niveau le nombre de bénéficiaires (et donc la dépense PIM qui incombe aux ministères, en relevant la borne à l'INM 477 minimum : nouvel indice du 12^o échelon du B 1^{er} grade qui était le seuil précédent)

Outre la fragilisation des RIA avec une chute de la fréquentation, l'ensemble des catégories seraient touchées, particulièrement les plus faibles traitements, et l'effet de progrès des grilles PPCR serait annihilé par un recul de la restauration et des charges accrues pour ces personnels.

Echelle 6 de catégorie C (462) passe à C3 (473) et sort de la PIM.

Catégorie B 6^{ème} échelon du 3^o grade dépasse et perd, pour le 1^{er} grade, le moins rémunéré, le 12^o échelon qui était juste à 466 dépasse et perd la PIM

Catégorie A 5^o échelon (458) dépasse les 466 et perd la PIM

Cette mesure d'urgence de justice et de mise en cohérence avec les mesures catégorielles de PPCR ne clôt pas pour autant le dossier de la PIM restauration en elle-même, son montant de 1,22€ étant notoirement insuffisant et l'alignement sur la hausse des prix indice INSEE ne correspondant pas à la réalité de la restauration collective.

- Revalorisation des barèmes des prestations:

Un travail de fond a été mené en 2016 par la DGAFP et le CIAS, avec un mandat clair du cabinet : « endiguer la baisse des bénéficiaires de l'ASI » en travaillant sur la revalorisation des barèmes et en s'appuyant sur le précédent de 2011.. Plusieurs hypothèses ont été explorées lors de GT, plusieurs propositions faites au CIAS avec un impact budgétaire variable selon la progression des tranches de RFR. L'augmentation de 20%, portée par les OS dont la montée en charge serait forcément progressive se chiffre en impact final au total à 6,3M pour le CV et à 12,1M pour le CESU, soit 18,4M pour ces deux prestations piliers de l'ASI.

Une augmentation plus modérée de 15% se chiffrerait à 14M et permettrait quand même d'augmenter très significativement le nombre de bénéficiaires, de l'ordre de la dizaine de milliers, un peu moins pour le CV (soit près de 10% de bénéficiaires supplémentaire) un peu plus pour le CESU, environ 13 000 soit +15% bénéficiaires en plus, là où de nombreux agents en ont perdu l'usage avec la suppression de la 3^{ème} tranche.

Il n'est pas sérieusement concevable que ce travail approfondi, commandité par la fonction publique elle-même, reste sans suites au vu de la modicité de la somme concernée.

Quels que soient les champs du possible dans l'articulation ou la modulation des mesures évoquées pour les berceaux et les barèmes à crédits constants pour atteindre une consommation à 100%, **la question du niveau des crédits du programme 148 est posée :**

il faut a minima retrouver le niveau de crédits antérieur à 2014.

A l'heure des bilans, on ne peut se satisfaire d'un soi-disant statu quo affiché et laisser en l'état à l'issue du quinquennat une action sociale des agents de l'Etat qui a, de fait, été saignée de + de 10% en 2013 : de 132M de crédits disponibles en 2009, nous n'en sommes plus qu'à 118M aujourd'hui.

A l'heure où les agents de l'Etat sont à nouveau fortement impactés par la réforme territoriale, l'ASI ne peut rester à l'écart du retour sur les « fruits » annoncés des efforts et sacrifices imposés ces dernières années.

Avec une rallonge budgétaire de 14M€, nous ne ferions somme toute que retrouver des crédits disponibles équivalents au rétablissement d'une LFI à 140M, comme nous l'avions connue depuis 2007 et perdue en 2013. Toutes les mesures évoquées précédemment seraient financées, la consommation maximum serait assurée, la vie des agents sensiblement améliorée.

C'est bien loin de la politique d'action sociale ambitieuse que revendiquent les OS, avec un financement sécurisé dans un ordre de grandeur proche d'un % de la masse salariale et des pensions. Ces propositions argumentées, étayées par les besoins, chiffrées ont été trop souvent présentées ici dans un silence poli et restées sans suite : nous n'y renonçons pas.

Pour autant, cet réajustement est une des mesures pouvant être prises très rapidement et qui n'est que justice dûe aux personnels: rendez-nous, madame la ministre, l'action sociale au niveau budgétaire où cette législature l'a trouvée à son arrivée.